



## PROCES VERBAL – CONSEIL MUNICIPAL

<b>Séance</b>	CONSEIL MUNICIPAL
<b>Date – Heure</b>	16 avril 2026 à 20h30
<b>Lieu</b>	Mairie
<b>Session</b>	Publique
<b>Date de la convocation</b>	10 avril 2026

<b>Référence</b>	CM-PV-2026-04
<b>État du document</b>	Validé

<b>Présents</b>	Nicolas VANNEAU Ludovic NADEAU Estelle FERRON Thierry JOUSSET Carine VANNEAU Manon MILLES	Didier RIVIERE Yoan LUCAS Nicolas LEFEVRE Laura GIRARD Marine RAMIREZ
<b>Pouvoir</b>	Samuel BEUGER donne pouvoir à Nicolas LEFEVRE Cécile DE SOUSA donne pouvoir à Ludovic NADEAU Mathilde REY PAYA donne pouvoir à Estelle FERRON Frédéric DODIN donne pouvoir à Thierry JOUSSET	
<b>Absent</b>		
<b>Secrétaire de séance</b>	Carine VANNEAU	
<b>Début de séance</b>	20h30	
<b>Fin de séance</b>	21h46	

### ORDRE du JOUR

01. OUVERTURE DE SEANCE .....	2
02. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 2 AVRIL 2026 .....	2
03. ANNONCES DES DELEGATIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE .....	2
04. BUDGET 2025 – APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE .....	2
05. AFFECTATION DU RESULTAT .....	3
06. DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA MAIRIE.....	3
07. VOTE DES TAXES COMMUNALES POUR 2026.....	5
08. BUDGET 2026 .....	6
09. REMBOURSEMENT DE FRAIS A UN ELU .....	7
09. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES .....	7
10. CLOTURE DE SEANCE.....	8



# MAIRIE DE PRUNAY-LE-GILLON

## 01. OUVERTURE DE SEANCE

Monsieur le Maire procède à l'appel des élus, donne le pouvoir qu'il a en sa possession.

11 membres sont présents. Le quorum est atteint. Le conseil municipal peut règlementairement délibérer.

Monsieur le Maire fait appel à candidature pour le poste de secrétaire de séance.

Carine VANNEAU propose sa candidature qui est acceptée.

## 02. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 2 AVRIL 2026

### Délibération 2026-19

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil le procès-verbal en séance publique du 2 avril 2026.

Le conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le procès-verbal en séance publique du 2 avril 2026.

## 03. ANNONCES DES DELEGATIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE

### Exécution et passation de marché, cessions,...

N° de décision	Objet	Entreprise retenue	Montant TTC
DDM2026-02	Bardage des vestiaires sportifs	TECHNOBOIS	3 266.28 €
DDM2026-03	Délimitation des terrains de pétanque	BOIS PROJETS	4 971.04 €

## 04. BUDGET 2025 – APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

### Délibération 2026-20

Monsieur le Maire donne la parole à Ludovic NADEAU qui présente le CFU 2025.

SECTION INVESTISSEMENT		SECTION FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	421 151 38 €	DEPENSES	667 674.87 €
RECETTES	185 953.59 €	RECETTES	1 128 448.44 €

- *Thierry JOUSSET* remarque que les frais de personnel représentent environ 50% des charges de la commune.
- *Ludovic NADEAU* lui répond que nous apportons des services que d'autres communes n'offrent pas, ce qui permet de rendre notre commune attractive, y compris pour les communes alentour.
- *Yoan LUCAS* demande si la validation du CFU aurait pu ou dû être faite par l'ancien conseil,
- *Le Maire et Ludovic NADEAU* lui répondent que c'est la particularité des années avec des élections municipales. Le vote du CFU est reporté jusqu'à la fin avril. C'est compliqué de pouvoir obtenir, vérifier et valider les données, en termes de délai, avant la mi-mars.



# MAIRIE DE PRUNAY-LE-GILLON

Conformément à la loi, Monsieur le Maire quitte la séance.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le Compte Administratif Unique 2025.

## 05. AFFECTATION DU RESULTAT

### Délibération 2026-21

Monsieur le Maire donne la parole à Ludovic NADEAU qui présente l'affectation du résultat.

SECTION INVESTISSEMENT		SECTION FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	421 151 38 €	DEPENSES	667 674.87 €
RECETTES	185 953.59 €	RECETTES	1 128 448.44 €
<b>DEFICIT</b>	<b>235 197.79 €</b>	<b>EXCEDENT</b>	<b>460 773.57 €</b>

Compte tenu de ses résultats, l'affectation qui en découle est la suivante

- Report en section d'investissement dépenses- compte 001 : 235 197.79 €
- Affectation du résultat en recettes d'investissement-compte 1068 : 235 197.79 €
- Report en section de fonctionnement recettes - chapitre 002 : 225 575.78 €

- Yoan LUCAS remarque que le montant du déficit en investissement est sensiblement le même que celui de 2024,
- Ludovic NADEAU lui répond par l'affirmative. Le report positif en section de fonctionnement prouve notre capacité d'autofinancement. Si la section fonctionnement dégage un solde inférieur à celui de la section investissement cela signifie que le budget a été mal géré, soit trop de dépenses, ou des subventions non rentrées. Dans ce cas-là, il y a des alertes de la part de la trésorerie ou de la préfecture.
- Yoan LUCAS demande s'il peut y avoir des sanctions.
- Ludovic NADEAU répond que la commune peut être mise sous tutelle de la préfecture.
- Le maire indique que chaque dépense est contrôlée.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** l'affectation du résultat 2025.

## 06. DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA MAIRIE

### Délibération 2026-22

Monsieur le Maire propose de voter le montant des subventions accordées aux associations et donne la parole à Ludovic NADEAU.

**Commune :**

	Rappel 2025	Proposition 2026	Vote
Fanfare Berchères-les-Pierres	600€	750 €	unanimité
Coopérative scolaire	1 000€	1 000 €	unanimité
Comité des Fêtes	3 000€	3 000 €	unanimité



# MAIRIE DE PRUNAY-LE-GILLON

Fanfare de Berchères-les-Pierres : reconduction de la somme allouée en 2025 pour les prestations lors des manifestations officielles, le 19 mars, le 8 mai et le 11 novembre plus 150 € pour la prestation pour la Color Run.

Coopérative scolaire : reconduction comme les autres années, à savoir 200€ par classe.

- Yoan LUCAS remarque que la fanfare est basée à Berchères, ce n'est pas une association de la commune.
- Le maire lui répond que la fanfare anime toutes nos commémorations tous les ans.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :**

- **D'ATTRIBUER les sommes figurant dans le tableau ci-dessus aux associations concernées.**

## Délibération 2026-23

### Hors commune :

Monsieur le Maire propose de voter le montant des subventions accordées aux associations extérieures de la commune et rappelle que le précédent conseil municipal avait posé les principes suivants :

- d'attribuer la somme de 30 € par enfant fréquentant l'école de musique de Sours et propose donc de verser 30 € cette année car il n'y a qu'un enfant inscrit,
- d'attribuer la somme de 20 € par enfant de moins de 18 ans inscrit à l'association "Vigilante Boisville Tennis". En 2026 cela représentera une subvention de 140 € pour 7 enfants inscrits.

La commune répond favorablement aux demandes de subventions des associations sportives et culturelles des communes voisines si l'activité n'est pas proposée à Prunay et uniquement pour les enfants.

	Rappel 2025	Proposition 2026	Vote
Ecole de musique de Sours	30 €	30 €	unanimité
Vigilante Boisville Tennis	120 €	140 €	unanimité

- Yoan LUCAS remarque que si l'inscription des enfants de Prunay à l'école de musique est à un tarif supérieur "hors commune" alors il n'est pas cohérent qu'une demande de subvention soit en plus demandée auprès de la mairie.
- Le maire lui répond qu'effectivement les enfants hors commune paient plus cher mais les coûts sont importants pour la musique, les instruments coutent chers.
- Estelle FERRON indique que si le coût de l'inscription à l'école de musique est plus élevé pour un enfant hors commune, il est toutefois modulé en fonction de la subvention obtenue.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :**

- **D'ATTRIBUER la somme de 30 € à l'école de musique de Sours,**
- **D'ATTRIBUER la somme de 120 € à l'association "Vigilante Boisville Tennis".**



# MAIRIE DE PRUNAY-LE-GILLON

## 07. DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LA REALISATION DE PROJETS COMMUNAUX

### **Délibération 2026-24 Aménagement des équipements sportifs du parc Eugène Cellot**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet d'aménagement des équipements sportifs du parc Eugène Cellot consistant en l'habillage en bardage bois des bungalows à usage de vestiaires sportifs et la délimitation des pistes de pétanque du boulodrome.

- *le club de pétanque participera aux frais de l'aménagement à hauteur de 2000 €.*
- *Thierry JOUSSET indique que ce sera le même bardage que la médiathèque.*
- *Yoan LUCAS demande quand seront posés les vestiaires*
- *Thierry JOUSSET lui répond d'un agriculteur avait proposé ses services mais l'opération étant trop risquée, la commune devra louer un camion grue, engendrant une dépense supplémentaire non prévue de 600 €.*

Monsieur le Maire soumet au Conseil municipal la demande de subvention pour la réalisation de ces travaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **AUTORISE** le Maire à solliciter toutes subventions pour l'aménagement des équipements sportifs du parc Eugène Cellot.

### **Délibération 2026-25 Rénovation d'un bureau du secrétariat de la mairie et acquisition de mobilier**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de rénovation d'un bureau du secrétariat, qui a subi un dégât des eaux, et d'achat de mobilier pour la salle du conseil municipal et les cérémonies.

- *Le remboursement du dégât des eaux par l'assurance s'élève à 600€.*
- *Carine VANNEAU demande si l'assemblée pourra participer au choix du mobilier.*
- *Le maire lui répond que ce sera étudié ensemble. Le mobilier choisi devra être mobile, stockable et entrer dans l'enveloppe budgétaire fixée.*

Monsieur le Maire soumet au Conseil municipal la demande de subvention pour la réalisation de ces travaux et acquisition.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **AUTORISE** le Maire à solliciter toutes subventions pour les travaux de rénovation du bureau du secrétariat et l'acquisition de mobilier.

## 08. VOTE DES TAXES COMMUNALES POUR 2026

### **Délibération 2026-26**

Monsieur le Maire rappelle que des débats ont eu lieu en commission des finances le 13 avril. En raison de la diminution des dotations, la non-reconduction de certains dispositifs pour la médiathèque, l'inflation, l'augmentation du coût des matériaux, il propose d'augmenter les taux, qui ne l'ont pas été depuis 2017, comme indiqué ci-dessous :



# MAIRIE DE PRUNAY-LE-GILLON

	Taux 2025	Propositions 2026
Taxe foncière (bâti)	40.89 %	42.78 %
Taxe foncière (non bâti)	27.12 %	28.37 %
Taxe d'habitation	10.46 %	12.26 %

- Ludovic NADEAU argue que c'est la seule ressource que nous avons sur la commune. Nous n'avons pas d'éoliennes. Nous ne souhaitons pas trouver des ressources en augmentant, par exemple, la cantine car ce ne serait pas équitable.
- Le maire indique que l'augmentation des taux est réglementée. On est sur le plafond qui est à 13% pour la taxe d'habitation.
- Yoan LUCAS demande si l'on peut voter la même chose d'une année sur l'autre.
- Le maire répond que 13 % est le maximum autorisé cette concernant la taxe d'habitation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE l'augmentation** des taux des taxes communales 2026 figurant dans le tableau ci-dessus.

## 09. BUDGET 2026

### Délibération 2026-27

Monsieur le Maire donne la parole à Ludovic NADEAU qui rappelle que les documents préparatoires à l'élaboration du budget 2026 ont été étudiés en commission générale le lundi 13 avril.

Monsieur Ludovic NADEAU présente :

- L'état d'endettement de la commune, les emprunts en cours, l'endettement par habitant et la capacité de remboursement de la dette.
- Le budget 2026 et qui précise que celui-ci est présenté par chapitre et qu'il est équilibré entre la section d'investissement et la section de fonctionnement.

Section d'investissement		Section fonctionnement	
Recettes	2 990 197.79 €	Recettes	1 069 391.78 €
Dépenses	2 990 197.79 €	Dépenses	1 069 391.78 €

- Yoan LUCAS demande à quoi correspondent les dépenses inscrites au compte 65888
- Ludovic NADEAU lui répond que c'est notre réserve qui permet d'équilibrer le budget
- Yoan LUCAS demande comment fait-on si l'on engage de gros travaux et qu'on n'obtient pas les subventions ?
- Il lui est répondu que le marché n'est pas lancé dans ce cas-là
- Le maire rappelle que le but est d'avoir un fonctionnement sécurisé et de ne pas se mettre en danger pour un projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE le budget 2026.**



## 10. REMBOURSEMENT DE FRAIS A UN ELU

### Délibération 2026-28

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'Estelle FERRON a dû avancer le coût pour l'achat de chèques culture, offerts à la responsable de la médiathèque partie en retraite, pour un montant de 200 €, le paiement par mandat administratif auprès de C'Chartres Spectacle n'étant pas possible.

Il est nécessaire de prendre une délibération pour effectuer le remboursement qui sera réalisé à l'appui de la facture.

Madame Estelle FERRON ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité des votants :**

- **DECIDE de rembourser la somme 200 €** à Estelle FERRON pour l'achat de chèques culture.

## 11. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Thermographie :

Campagne de thermographie aérienne réalisée sur 19 communes de l'agglomération de Chartres les 4 et 6 mars 2025. Les habitants peuvent d'ores et déjà récupérer le cliché thermographique de leur habitation afin de déceler les défauts d'isolation de leur logement au niveau de la toiture.

Cette restitution se fait soit :

- au Pôle administratif de Chartres Métropole, du lundi au vendredi de 9h à 12h45 et de 13h30 à 17h, en prenant rendez-vous, au 02 37 23 40 00 ou par mail [chartresrenovhabitat@agglo-ville.chartres.fr](mailto:chartresrenovhabitat@agglo-ville.chartres.fr).
- le mardi 23 juin de 14h à 19h lors de la permanence qui se tiendra à Moinville-la-Jeulin.

Le jeudi 4 juin, une réunion publique de restitution d'informations se déroulera en soirée à Prunay.

Téléphonie mobile-Installation nouvelle antenne :

27 avril au 7 mai création de la dalle,  
du 1<sup>er</sup> au 5 juin montage du pylône,  
et du 8 à 26 juin installation montage récepteur radio.

Appel à candidature Rosière 2026 :

Toutes les jeunes femmes de 18 à 21 ans recevront un courrier leur proposant de candidater.

- *Marine RAMIREZ demande ce que doit faire la jeune femme pour candidater.*
- *Le maire lui répond qu'un courrier marquant son intérêt suffit et précise que s'il y a plusieurs candidatures, c'est la plus âgée qui est retenue.*

Travaux rue de la Poste :

Thierry JOUSSET informe qu'ils devraient s'achever demain avec la réalisation de la couche de roulement. C'est un chantier qui aura nécessité une surveillance accrue car il y a eu des problèmes de ciment, de bordures de trottoirs et de buse cassées. L'entreprise n'accepte pas sa responsabilité dans les dégâts causés.

- *Didier RIVIERE demande quand pourra-t-on rouler dessus ? → Dès le soir*



# MAIRIE DE PRUNAY-LE-GILLON

- Nicolas LEFEVRE s'étonne que les avaloirs n'aient pas été refaits rue Nouvelle
- Le maire lui indique que ce n'est pas de la compétence du Conseil départemental.

Balayeuse :

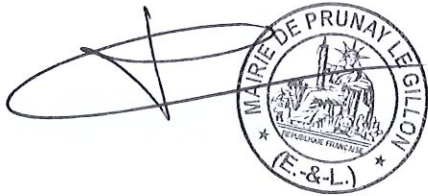
Prestation très décevante plutôt destinée au ramassage des mégots que pour les feuilles ou boues. Ce n'était pas la même machine que d'habitude. Elle n'aspirait pas les cailloux qui sont restés au milieu de la chaussée. Boinville au Chemin n'a pas été nettoyé. La commune ne paiera pas la prestation. Un courrier sera adressé à Chartres métropole.

## 12. CLOTURE DE SEANCE

La séance est levée à 21h46.

Le Maire,

Nicolas VANNEAU.



Le secrétaire de séance,

*Vanneau*